

# Les structures de gouvernance et le rôle du gouvernement fédéral du Canada en matière d'immigration et d'établissement.

Résumé exécutif

par

Louise Cockram,<sup>1</sup> Luisa Veronis,<sup>2</sup> Christina Gabriel,<sup>3</sup>  
et Virginie Mesana<sup>4</sup>

Septembre 2021



<sup>1</sup> Louise Cockram, candidate au doctorat, Département de science politique, Université Carleton

<sup>2</sup> Luisa Veronis, professeure agrégée, Département de géographie, environnement et géomatique, Université d'Ottawa

<sup>3</sup> Christina Gabriel, professeure agrégée, Département de science politique, Université Carleton

<sup>4</sup> Virginie Mesana, boursière postdoctorale, Département de géographie, environnement et géomatique, Université d'Ottawa



Social Sciences and Humanities  
Research Council of Canada

Conseil de recherches en  
sciences humaines du Canada

Canada

## Sommaire exécutif

De nombreux changements ont été apportés à la façon dont l'immigration au Canada est réglementée et gérée au cours de la période 2000 - 2020. Le présent rapport a pour objet de décrire les responsabilités du gouvernement fédéral du Canada en matière d'immigration et d'établissement en mettant l'accent sur les structures et l'organisation de ses divers programmes et politiques. Pour ce faire, nous donnons un aperçu de la législation fédérale qui régit l'immigration, y compris l'établissement au Canada. Nous mettons également en évidence les ministères et les bureaux responsables de l'immigration et de l'établissement.

En particulier, le rapport détaille les voies d'accès à la résidence permanente au Canada : les volets économiques, le parrainage par regroupement familial et les volets humanitaires. Il rend également compte des programmes de migration temporaire, de plus en plus nombreux et diversifiés, tels que le volet du talent mondial et le Programme de mobilité internationale. Enfin, le rapport donne un aperçu des différents services offerts aux nouveaux arrivants, notamment les programmes de pré-arrivée et d'établissement.

Pour cartographier le rôle du gouvernement fédéral en matière d'immigration et d'établissement, nous avons parcouru la page Web du ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada (IRCC). Après avoir examiné la page Web, nous avons effectué une recherche dans les catalogues en ligne de la Bibliothèque du Parlement et de la Bibliothèque de l'Université Carleton en utilisant les mots clés « politique d'immigration du gouvernement fédéral ». Au fur et à mesure que le processus de recherche progressait, des recherches plus spécifiques par mots-clés ont été entreprises afin de recueillir davantage d'informations sur des programmes et des lois d'immigration particuliers.

Certaines tendances qui caractérisent les orientations actuelles en matière d'immigration comprennent :

- La responsabilité de l'immigration et de l'établissement est de plus en plus décentralisée. Les provinces ont assumé des rôles plus conséquents, mais les villes et les gouvernements régionaux locaux sont également des acteurs impliqués ;
- D'autres acteurs privés sont devenus plus importants dans la gouvernance de la migration, notamment les entreprises, les employeurs et les organismes d'accréditation ;
- Il y a eu une expansion rapide des programmes de travailleurs temporaires sous la direction des employeurs ;

- On observe une croissance de l'immigration en deux étapes", selon laquelle un certain nombre de résidents temporaires (par exemple, les étudiants internationaux et les travailleurs qualifiés titulaires d'un permis de travail temporaire) peuvent demander à être considérés comme des résidents permanents (d'où le processus en "deux étapes"), tandis que d'autres (notamment les travailleurs temporaires occupant des emplois peu qualifiés, comme les travailleurs agricoles saisonniers) ne peuvent pas le faire.